



Company contact:

Tony Trunzo
FLIR Systems, Inc.
(503) 498-3547
www.flir.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

Acquisition par FLIR Systems du contrôle de Cedip Infrared Systems

PORTLAND, Oregon (USA) et Paris, France – 3 janvier 2008 - FLIR Systems Inc. (Nasdaq : FLIR) a annoncé aujourd'hui que, suite à la levée de diverses conditions suspensives, notamment l'obtention de l'autorisation du Ministère des Finances et de l'Economie conformément aux articles 151-3 et suivants du Code monétaire et financier, la filiale française de FLIR Systems Inc., FLIR Systems Holding France SAS, a acquis ce jour auprès de plusieurs actionnaires 69,3% du capital social et des droits de vote de Cedip Infrared Systems. Cette acquisition a déjà fait l'objet d'un communiqué en date du 14 septembre 2007. Situé à Croissy-Beaubourg, Cedip est l'un des principaux fournisseurs de systèmes d'imagerie infrarouge hautes performances. Cedip est cotée sur le marché français Alternext sous la référence ALCED.P.A.

Le prix d'acquisition pour le bloc de contrôle de 69,3% était de €19 par action, soit un total de €42.341.500 (environ \$62.3 millions). Conformément à la réglementation boursière applicable, FLIR Systems Holding France SAS déposera dès que possible un projet de garantie de cours aux termes de laquelle FLIR Systems Holding France s'engagera à acquérir au même prix par action (€19) les actions Cedip non encore détenues par elle.

Dans le cas où, à l'issue de la garantie de cours, FLIR Systems Holding France détiendrait au moins 95 % du capital social et des droits de vote de Cedip, le prix par action payé aux actionnaires ayant cédé le bloc de contrôle et à ceux qui auront apporté leurs actions à la garantie de cours via une procédure de semi-centralisation sera augmenté d'un montant de €0,50 par action. Les modalités de la garantie de cours et le rapport de l'expert indépendant seront respectivement intégrés dans le projet de note d'information de FLIR Systems Holding France et dans le projet de note en réponse de Cedip qui seront déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Si, à l'issue de la garantie de cours, FLIR détient au moins 95% des droits de vote de Cedip, FLIR a l'intention de lancer une offre de rachat, conformément aux dispositions de l'article 5 des Règles de marché d'Alternext, pour acquérir les actions restantes de Cedip, et de demander la radiation des actions Cedip du marché Alternext à l'issue de cette offre de rachat.

Dans le cas où FLIR viendrait à acquérir la totalité des actions Cedip restantes, le prix total versé par FLIR, comprenant la majoration de €0,50 par action mentionnée ci-dessus, sera de €62,7 millions (environ \$92,3 millions).

FLIR consolidera les résultats de Cedip dans ses états financiers à partir du premier trimestre 2008. FLIR prévoit que l'impact de cette transaction sera neutre sur les résultats 2008 et positif pour les années suivantes.

Prévisions

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué de presse relatives au calendrier et à la structure de la transaction ainsi qu'à l'anticipation d'impact de la transaction neutre sur les résultats 2008 et positif pour les années suivantes constituent des prévisions (*forward looking statements*) au sens du *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995.

Ces prévisions ne sont pas des garanties de performance future et sont soumises à des risques et des incertitudes qu'il est difficile de prévoir. Par conséquent, du fait de nombreux facteurs comme, notamment, les risques exposés dans les rapports et documents déposés périodiquement par la société auprès de la *Securities and Exchange Commission*, les résultats réels pourront être substantiellement différents de ce qui est indiqué ou prévu dans ces prévisions. En outre, ces prévisions pourraient être affectées par de nombreux facteurs, notamment les possibles difficultés que la Société pourrait rencontrer dans l'intégration des opérations, des employés, des stratégies, des technologies et des produits Cedip ; l'incapacité éventuelle à réaliser les bénéfices et les synergies escomptés ; des changements dans la demande des produits de la Société ; la répartition de la production ; le calendrier des commandes clients et des livraisons ; l'impact des produits et des tarifications des concurrents ; le respect par la Société de la réglementation américaine applicable en matière de contrôle des exportations ; l'obtention dans les délais des licences d'exportation pour les expéditions internationales ; les contraintes relatives aux fournitures de composants essentiels ; l'excédent ou la rupture de stock ; la capacité de la Société à fabriquer et expédier les produits dans les délais impartis ; les ventes effectives au titre de contrats ; la qualité de fournisseur fédéral de la Société ; le montant et la disponibilité des fonds de marchés publics et tout autre risque tel que mentionné dans les documents et rapports déposés par la Société auprès de la *Securities and Exchange Commission*. Les conditions générales de l'activité et du marché, les taux de croissance et l'environnement économique domestique et international peuvent également affecter ces prévisions.

Ces prévisions ne valent qu'à la date à laquelle elles sont faites et la société ne s'engage pas à mettre à jour une quelconque prévision afin de refléter des événements ou des circonstances postérieures à la date de ce communiqué ou des changements apportés à ce document par les agences de presse ou par les fournisseurs d'accès à internet.

A propos de FLIR Systems

FLIR Systems, Inc. est un leader mondial dans la conception, la fabrication et la commercialisation de caméras thermiques et de systèmes stabilisés pour des applications multiples telles que la thermographie, l'imagerie, le contrôle industriel, la surveillance aérienne, le sauvetage, la sûreté aérienne et maritime, la surveillance des frontières, maritimes et terrestres, ainsi que la recherche et le développement. De plus amples informations sont disponibles sur le site web de la société à l'adresse suivante : www.FLIR.com.